

**COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 6

L'an deux mil vingt et un

Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 septembre 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAÔ, M Jean-Claude TORMO, M Eric DUPUIS

Absents excusés ayant donné procuration : M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Denis MALOSSANE, Mme France LAJOIE

Absents non excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO

**Objet : Décision modificative N°3 – Budget 2021**

Monsieur Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il n'existe pas suffisamment de crédit sur certains comptes pour payer notamment l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité et pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :**

**- Approuve le virement de crédit suivant :**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		10 460,00	
D I 20 2051 112	6 200,00		
D I 204 2041582 139	4 260,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	10 460,00	
	Réductions	10 460,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	10 460,00
Solde Réductions	10 460,00
Ouv. - Réd.	

**Ont signé au registre tous les membres présents.**

**Certifié conforme.**

**A Montagnac-Montpezat, le 27 septembre 2021**

Le Maire,

François GRECO



**COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 6

L'an deux mil vingt et un

Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 septembre 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAÛ, M Jean-Claude TORMO, M Eric DUPUIS

Absents excusés ayant donné procuration : M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Denis MALOSSANE, Mme France LAJOIE

Absents non excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO

**Objet : Durée d'amortissement – Subvention d'Equipement pour les travaux d'enfouissement des Réseaux Télécommunications**

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 31 décembre 2005, précisant que les subventions d'équipement versées à des groupements de collectivités et organismes publics, seront imputables au compte 204,

Vu l'instruction budgétaire comptable de la M14 pour la commune,

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications seront gérés par le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence et réglés par subvention d'équipement au dit syndicat d'Energie.

Monsieur le Maire explique que la commune a signé une convention avec le SDE04 en date du 17/10/2018, délibération n° 2018/45 pour des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication pour un montant total de 4256.99 € TTC.

Ces travaux sont considérés comme une subvention d'investissement versée au SDE04, il est donc obligatoire d'amortir ces travaux.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur une durée de 5 ans.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité :***

- ***Décide de fixer la durée d'amortissement de ces travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication à 5 ans.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.***

***Ont signé au registre tous les membres présents***  
***Copie certifiée conforme***

***A Montagnac-Montpezat, le 27 septembre 2021***

***Le Maire,***

***François GRECO***



**COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

En exercice : 9  
 Présents : 5  
 Votants : 6

L'an deux mil vingt et un  
 Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 septembre 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAÛ, M Jean-Claude TORMO, M Eric DUPUIS

Absents excusés ayant donné procuration : M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Denis MALOSSANE, Mme France LAJOIE

Absents non excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO

**Objet : Itinéraire de randonnée des Deux Oratoires – Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence**

Monsieur le Maire explique que pour finaliser la création du sentier de randonnée des deux Oratoires, il convient de faire le balisage. Pour ce faire, nous avons demandé un devis à plusieurs entreprises. Il s'avère que Monsieur CARON Matthieu a le meilleur devis tant en qualité qu'en terme de prix.

En effet, le devis comprend le balisage terrestre et équestre ainsi que les balisages VTT, Trail et raquettes à neige ou autre balisage particulier.

Il est compris dans le devis la suppression des balises, panneaux et poteaux obsolètes sur l'ensemble du parcours ainsi que le petit débroussaillage autour des balises, en cas de besoin.

Le devis de Monsieur CARON Matthieu s'élève à 1516.80 € HT.

Considérant le projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée des Deux Oratoires porté par l'Association La Rabasse et en collaboration avec le service environnement, Agriculture, forêt du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur le Maire explique qu'afin de demander une aide financière auprès du conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

Balisage pour 9.4 km d'itinéraires de Promenade et randonnée et signalétique pour 12 poteaux à implanter	1 516.80 € HT
Subvention attendue du Conseil Départemental (50%)	758.40 € HT
Fonds propres Commune de Montagnac-Montpezat	758.40 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité :**

- **Approuve le choix de Monsieur CARON Matthieu pour effectuer le balisage de l'itinéraire de randonnée des Deux Oratoires.**
- **Approuve le plan de financement suivant :**
  - Balisage pour 9.4 km d'itinéraires de Promenade et randonnée et signalétique pour 12 poteaux à planter** 1 516.80 € HT
  - Subvention attendue du Conseil Départemental (50%)** 758.40 € HT
  - Fonds propres Commune de Montagnac-Montpezat** 758.40 € HT
- **Sollicite l'aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du programme départemental de maintenance des sentiers, afin de réaliser ces travaux.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite aide financière et à signer tous les documents s'y rapportant.**
- **Dit que la présente délibération sera transmise par Monsieur le Maire à Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.**

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie certifiée conforme**

**A Montagnac-Montpezat, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

**François GRECO**

